

« Quant aux étangs qu'on a coutume de désigner comme marécageux, leur condition particulière consiste en ce que, ne jouissant pas d'eaux qui suffisent à les tenir constamment pleins, à compenser la déperdition produite par l'évaporation, et leurs rivages étant ainsi découverts sur une plus ou moins grande étendue, l'été, il s'en exhale les mêmes principes d'insalubrité que des marais proprement dits.

« Mais, cette cause, bien qu'on ne puisse la désavouer entièrement, serait-elle plus meurtrière que sur les bords des lacs et des rivières qui laissent pareillement à sec de larges grèves, pendant les chaleurs de l'été? Arrive-t-il pour cela que les populations y soient frappées à mort dès leur jeunesse, ou y soient en décrépitude à cinquante ans? Aperçoit-on la misère réduite à n'offrir que des larmes à l'enfant qui demande du pain? Considérons autour de nous Genève, Annecy, Nantua, le Bourget, Paladru; leurs lacs dont les bords sont souvent desséchés l'été, passent-ils pour des lieux maudits qu'il faille fuir sous peine de mort, suivant le langage de l'abbé Rosier?

Voilà toute l'argumentation de M. Guerre touchant l'insalubrité des étangs. Mais, comme M. Guerre paraît peu versé dans la science de l'hygiène, il me permettra de lui soumettre quelques observations.

Deux grandes causes d'insalubrité existent en Bresse comme dans toutes les vastes contrées de marais et d'étangs : l'une, c'est l'humidité; l'autre, ce sont les émanations miasmatiques. La première a une action générale, continue, de tous les jours, de tous les instants, bien que, toutefois, son intensité varie selon les époques de l'année et suivant les vicissitudes atmosphériques. La source est dans la vaste évaporation qui se fait à la surface des marais et des étangs. A ce sujet, on lit dans la *médecine légale* de Foderé (1), le passage suivant : « M. Aubry a exposé dans un mémoire que les étangs existants sur le plateau de la Bresse, à l'époque où il a fait ses expé-rien-

(1) Tom. V, p. 156.